

Attestation de qualification

« Aménageur qualifié »

N° DVP/16.062011

*En application de l'article 5 de l'Arrêté du 7 novembre 2014
relatif à l'adaptation réversible de série de certains types de véhicules*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre de transformations réversibles des véhicules dits "DERIV VP".

Raison sociale : **SPAC**

Usines/Ateliers : **SPAC Littoral**
ZA Le Village - D 208
62500 TATINGHEM

Gammes de véhicules : **M1**

Date de la qualification : **4 février 2016**

Date de limite de validité : **23 février 2019**



G. FOUGERE
Responsable du service
Certification, Audits et Inspections

